

Condition de versement de l'aide proposée par la Commission Technique des CEEL

1- CONFIRMATION de la subvention

Le Conseil Général de la Lozère en assemblée plénière (octobre et avril) validera cette proposition d'aide financière. Vous recevrez alors de ce dernier une notification de subvention.

L'aide attribuée par le dispositif C.E.E.L. sera versée par le Conseil Général de la Lozère de manière forfaitaire : aucun justificatif de dépense ne sera demandé (vous devez malgré tout les conserver en cas de nécessité de contrôle). Si cela n'a pas été fait lors de votre demande initiale, **il est impératif de faire parvenir un RIB et votre n° SIRET** à l'adresse suivante : Conseil Général de la Lozère - Service de l'enseignement et de la vie associative (à l'attention de Mme CHEVALIER) - 5 ter, boulevard Lucien Arnault - 48000 MENDE

2- VALIDATION des projets

Le paiement interviendra à l'issue de la réalisation de votre projet sur validation d'une structure chargée par le Conseil Général de la Lozère d'assurer le suivi du projet : Ce sont :

Pour les établissements scolaires publics : L'Inspection Académique de la Lozère

Pour les établissements scolaires privés : Le R.E.E.L.

Pour les associations : La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports Lozère

Ces structures évalueront et communiqueront au Conseil Général le taux de réalisation de votre projet (0 à 100%). Le Conseil Général versera ainsi la subvention au prorata du degré de réalisation du projet. La validation interviendra suite à la réalisation des restitutions annoncées dans la présentation de votre projet et à l'envoi d'une synthèse écrite du projet avec photos (voir ci-dessous).

3- VALORISATION des projets

Pour valoriser son projet, 3 niveaux d'implication :

1 – Internet et CD.Rom :

Chaque projet adresse un fichier texte (format Word) et des photos numériques (format JPEG) présentant son thème, sa démarche, ses activités, ses résultats ... sans mise en forme particulière.

Cet article (ou dossier, pour ceux qui le souhaitent) sera présenté sur sites Internet (ecoles48, etat48, DIREN ...) et CD.Rom dont chaque Projet sera destinataire en retour.

Cette première forme de valorisation est obligatoire dans le dispositif CEEL et représente l'implication minimum.

A envoyer à : EMALA Marvejols - emala.marvejols@ac-montpellier.fr - 04.66.49.10.37

2 – Journées « portes ouvertes »:

Pour nombre de Projets, le travail engagé par une ou plusieurs classes de l'école ou du collège mérite d'être montré et échangé avec les autres élèves de l'établissement. Des demi-journées (ou journées) « portes ouvertes » pourraient le permettre en offrant à tous (élèves, collègues, parents, élus, amis) la possibilité de découvrir et d'apprécier le travail accompli. Faire part de la date au REEL. Une aide technique (logistique, matériel, animation) voire financière peut être envisagée.

3 – Une Journée de valorisation des projets d'éducation à l'environnement (JDEE) :

- **INVITATION à la JDEE 2010** : en juin aura lieu une journée ludique autour de l'Environnement, lieu à préciser (les transports sont pris en charge ou remboursés sur facture)

Encadrées par des animateurs membres du R.E.E.L. et les équipes de l'Inspection Académique de la Lozère .

Déroulements limités à 4 temps : atelier ou visite, action citoyenne, forum d'échanges et bref moment final collectif.

Renseignement : Olivier Kania, Coordonnateur du R.E.E.L., reel48@wanadoo.fr, – 04 66 45 17 46

4- ÉVALUATION des projets

Des outils et méthodes d'évaluation sont à votre disposition.

Contact : Elizabeth Granier, Liaison EN-PNC, elisabeth.granier@ac-montpellier.fr - 06 82 71 75 15